

**SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'INFORMATIQUE ET DE PARTICIPATION
(SOCIPAR)**

société par actions simplifiée au capital de 1.714.560 euros
siège social : Immeuble Albizia RD3 Lieu-dit Mangot Vulcin
Quartier Bois Carré 97232 Le Lamentin
325.400.943 RCS Fort-de-France

**EXTRAIT ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS EN DATE
DU 31 DÉCEMBRE 2024**

Les soussignés :

La SC DE PARTICIPATION J.B.H. Représentée par son Gérant Monsieur Hubert Aubéry,	122
Indivision Isabelle Aubéry, Représentée par Monsieur François Aubéry	15
La SC TEAM, Représentée par son Gérant Monsieur François Aubéry,	3.629
Monsieur Bertrand Aubéry,	55
La SC 2A2P, Représentée par son Gérant Monsieur Bertrand Aubéry,	3.589
Monsieur Hubert Aubéry,	55
La SC CAP, Représentée par Monsieur son Gérant Hubert Aubéry,	3.589
LA SAS HOUZEAU Représentée par son Président Monsieur Julien Charlier,	<u>226</u>
TOTAL :	11.280

Soit la totalité des actions composant le capital social,

Après avoir exposé :

- Le projet des résolutions

Sont convenus de prendre les décisions suivantes relatives à :

-
6. Décision relative au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes SAFIGEX
 7. Pouvoirs en vue des formalités
-

SIXIÈME DÉCISION

Le mandat de la société SAFIGEX, Commissaire aux comptes titulaire, étant arrivé à échéance, la collectivité des associés décide de désigner la société Vincent LACOSTE ET ASSOCIÉS, SELAS dont le siège est 2, rue Eucharis, Dillon stade, 97200 Fort-de-France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fort-de-France sous le numéro 483.586.608, pour une nouvelle période de six exercices, qui expirera lors de la décision collective des associés qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

SEPTIÈME DÉCISION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ces délibérations pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des associés disposant du droit de vote.

*

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions des associés, sera reporté sur le registre des délibérations et décisions tenu au siège social de la Société.

DocuSigned by:

50202A4AB1A94D0...

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL